

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2023/18

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/18

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 15 (3 pouvoirs)

Date de Convocation : 24/03/2023

Date d'Affichage : 04/04/2023

Télétransmis le : 04/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

Étaient présents : Irène BILLIET, David BOUVET, Roland BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Sarah PINOT, Sébastien SENIS, Fabrice VILLIERMET, Guy VIOUDY, Manon WANTELLET.

Étaient excusés avec pouvoir : Stéphane AGUETTAZ (pouvoir à Cécile DEBRION), Jean Louis LANDAZ (pouvoir à Fabrice VILLIERMET), Danièle THIABAUD (pouvoir à Muriel GUERIN).

Secrétaire de séance : Fabrice VILLIERMET

OBJET : Modification du budget : virements de crédits – délégation au Maire

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

PRECISE que cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

DIT que cette autorisation est valable pour le budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,